



Cliquez [ici](#) pour adhérer en ligne pour 2021/2022

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)

2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°4

10 Pour lutter contre le gel du point d'indice. 11 Pour obtenir une revalorisation historique. 12 Pour rejoindre le syndicat majoritaire dans les écoles maternelles et élémentaires. 13 Pour participer aux conseils d'administration des communes au sein de la FSU. 14 Pour défendre nos droits. 15 Pour participer aux conseils d'administration des communes. 16 Pour être accompagné dans ma mutation. 17 Pour préparer ma retraite. 18 Pour participer aux stages syndicaux. 19 Pour bénéficier d'une source de revenu du syndicat. 20 Pour devenir militant SNUipp-FSU. 21 Pour lutter contre toutes les discriminations. 22 Pour lutter contre les inégalités. 23 Pour recevoir chez moi le bulletin d'adhésion du SNUipp-FSU. 24 Pour participer à la vie associative de la FSU. 25 Pour faire entendre ma voix. 26 Parce que je veux participer à la démocratie dans l'Education Nationale. 27 Parce que je crois à la force de l'école. 28 Parce que le SNUipp-FSU obtient chaque jour des victoires face à l'administration. 29 Parce que ma cotisation est déductible de mes impôts à 66%. 30 Parce que ce sont les

**En 2021,
on a tous une bonne raison
d'adhérer au SNUipp-FSU**

adherer.snuipp.fr

**SNUipp
FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Sommaire: RIS, Carte scolaire, Action, Postes à profil/IA, appels à candidature, Audience IA, FAQ covid, Prime Covid, PAF, HSE, Classe exceptionnelle, RESF 06



1ère série des Demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !
OUVERTES à TOUTES et à TOUS -

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Au vu du contexte sanitaire qui peut encore évoluer, le SNUipp-FSU 06 vous propose 2 formats de réunions:

- en VISIO le Mercredi 15 SEPTEMBRE et le SAMEDI 18 SEPTEMBRE à partir de 9 heures
- - en PRESENTIEL en OCTOBRE si le contexte le permet, sur les communes de NICE, CAGNES, CANNES: elles seront bien sûr aussi ouvertes à toutes et tous (dates et lieux précisés sous peu)

S'inscrire



D'ores et déjà, comment vous inscrire pour les VISIOS du Mercredi 15 septembre OU Samedi 18 septembre à partir de 9 heures ?

Adressez un mail à snu06@snuipp.fr en précisant votre nom, prénom, affectation précise pour que nous puissions par la suite vous adresser l'attestation de présence.

Nous vous enverrons dès lors le lien de connexion.



Informez juste par mail l'IEN de votre participation à la RIS pour pouvoir par la suite la déduire.

Pour rappel chaque collègue a droit à 2 demies-journées d'information syndicale hors temps de travail sur l'année.

Ce temps de réunion (6 heures) peut être dès lors récupéré sur les 108 heures hormis APC (concertations pédagogiques) OU sur la "Journée de solidarité"

Chaque collègue a également droit à 3 heures d'information syndicale sur le temps de travail.



FAITES- NOUS
REMONTER LES
CHIFFRES ET
SITUATIONS
PARTICULIÈRES.



Ajustements de rentrée de la carte scolaire : fiches de suivi syndical à renseigner

Groupe de travail préparatoire : lundi 6 septembre après-midi

Comité technique spécial départemental (instance décisionnaire, présidée par l'IA) : mardi 7 septembre après-midi

Lors de la phase principale de la carte scolaire en février, le SNUipp-FSU 06 a contesté les choix erronés de l'IA sur trois axes principaux : l'équité départementale, la confiance envers les personnels et l'école inclusive.

Décisions de fermetures iniques impactant les quartiers urbains défavorisés, remise en cause des informations transmises par les écoles, refus de prise en compte des élèves d'ULIS... les élu.es SNUipp-FSU 06 au comité technique aborde les opérations d'ajustement de septembre avec la volonté d'inverser la vapeur dans cette dernière phase de préparation de la rentrée 2021.

L'IA dispose encore d'une **douzaine de postes** dans un contexte d'érosion de la démographie scolaire du premier degré, en particulier en maternelle. Pour le SNUipp-FSU 06, cette manne doit permettre le respect d'un principe intangible : pas de fermeture de classe après la rentrée ! Par ailleurs, toutes les situations de sur-effectifs doivent être résolues. Les besoins en RASED, en priorité dans les secteurs où les réseaux sont incomplets, doivent également pris en compte.

Pour permettre au syndicat majoritaire de peser sur les débats contradictoires, toutes les écoles, en particulier celles concernées par un risque de fermeture ou en situation d'ouverture légitime, sont invitées à renseigner les fiches de suivi de syndical en veillant à utiliser le document correspondant à la situation de l'école.

Renseigner les fiches écoles SNUipp-FSU06



Mobilisé.es dès la rentrée parce qu'une autre école est possible... EN GREVE jeudi 23 septembre !

Salaires, moyens, métier : toutes les bonnes raisons de se mettre en grève le jeudi 23 septembre !

#Un plan d'urgence pour l'école !

Toutes les bonnes raisons d'être en grève en 4 pages

Dérégulation de l'école en guise d'annonce marseillaise

L'annonce du recrutement des PE dans 50 écoles marseillaises par les directrices et directeurs provoque colère, mécontentements et remet en cause le fonctionnement des écoles publiques.

Loin de répondre aux véritables enjeux et besoins du terrain, cette expérimentation remet sur le devant de la scène le statut hiérarchique de la direction d'école largement rejeté par l'ensemble de la profession.

Communiqué de Presse [ici](#)



Appels à candidature postes à profil - Candidatures AVANT Vendredi 10 SEPTEMBRE MIDI

- poste de CPD chargé des TICE
- poste de chargé de mission « École Inclusive »

Tout est ici

- Et un appel pour un poste de chargé de la communication à la DSDEN...
A noter qu'un poste chargé de communication auprès du Dasen est créé sans

aucun échange.

Du grand n'importe quoi !! Est ce là l'urgence ?!?
Il n'est pas question pour le SNUipp-FSU que ce poste soit pris sur la dotation prévue pour les ouvertures de postes et de classe et à l'heure où des contractuels vont être recrutés.

Nous le ferons savoir au dasen lors du ctsd le 7 septembre !



Lundi 30/08, une délégation du SNUipp/FSU 06 a été reçue longuement par le DASEN.

Les points suivant ont été abordés :

- Déficit en personnels dans les écoles du 06
- Carte scolaire
- Licenciements des PFSE
- Entrée dans le métier : Etudiants M2 en alternance (responsabilité de classe)
- Point sanitaire
- Méthode de lecture LEGO
- Coordination des PIAL
- AESH
- poste APADHE (ex-SAPAD) (Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École)
- Indemnité REP+ et REP pour ERSH

Lire le compte - rendu : [ICI](#)



La FAQ Education Nationale arrive avec les élèves !!!

Elle est ici

Le décryptage du SNUipp-FSU

La FAQ fonction publique **elle est ici** ou la synthèse réalisée par le SNUipp 06 **ICI**

VOIR aussi Notre dossier

Limitation du brassage : point faible du protocolaire

niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau



En cas d'absence non remplacée cette disposition est inapplicable pour les écoles, la notion de même niveau n'existant pas sauf dans les très grandes écoles.

Le SNUipp vient de s'adresser au ministère.

La DSDEN saisi par le SNUipp 06 indique ne pas avoir d'infos !!!



A l'occasion du Comité Technique Ministériel (CTMEN) du 15 juin, le ministère a présenté les projets de décret et d'arrêté concernant la prime Covid versée à l'occasion du 3ème confinement.

Ils prévoient le versement d'une indemnité journalière, d'un montant de 75 € bruts aux agent-es publics (enseignant-es, directrices et directeurs, AED, AESH, psyEN) ayant assuré l'accueil des enfants de personnels prioritaires dans les écoles et établissements du 6 au 10 avril et du 26 au 30 avril 2021.

A notre initiative, le versement initialement prévu du 6 au 9 avril a été étendu au 10 avril.

Cette prime pourra être versée par demi-journée d'accueil, son montant correspondant alors à la moitié du montant de l'indemnité journalière. Elle est attribuée dès le premier jour alors que la prime Covid du 1er confinement n'était attribuée qu'à partir de 4 jours d'accueil et par tranches, ce qui avait suscité un légitime sentiment d'injustice chez de nombreux et nombreuses collègues.

Le SNUipp-FSU intervient pour un versement rapide



RENDEZ VOUS DE CARRIERE - 2020-2021 / 2021-2022 : qui a été ou est concerné-e

Le dossier du SNUipp-FSU [ici](#)

Les avis du Dasen vont arrivés vers le 15 septembre. Le SNUipp-FSU mettra à disposition des modèles de recours à utiliser si besoin.



Plan Académique de Formation 2021-2022

Candidatures individuelles : du 14 juin 2021 au 19 septembre 2021

Lire la Circulaire/ Modalités inscriptions : [ici](#)



Stages de réussites de juillet et août 2021 :

ATTENTION saisies des HSE du 1er au 6/09

Tout est [ici](#)



291 possibilités pour 2021 au niveau académique contre 207 en 2020.

162 possibilités pour le 06 contre 95 en 2020

124 au titre du vivier 1 contre 74 en 2020

38 au titre du vivier 2 contre 21 en 2020

Les opérations liées à l'accès à la classe exceptionnelle ont été un peu retardées suite à une décision du conseil d'état. Le CTM récent a validé les nouveaux décrets. Les promotions devraient se régulariser dans les prochains mois.

Par ailleurs un décret modifie les conditions d'accès à la classe exceptionnelle par le 2nd vivier pour les campagnes 2021, 2022 et 2023. Pour ces trois années, seront inscrits au tableau d'avancement de ce vivier tous les collègues ayant atteint au moins le 6ème

échelon de la hors classe.
En effet, le texte non modifié dispose que les détenteurs du dernier échelon de la hors classe peuvent accéder par le second vivier à la classe exceptionnelle.

La création du 7ème échelon de la hors classe au 1er janvier 2021, induit une faiblesse structurelle de la cohorte à cet échelon dans les premières années. Sans la modification apportée, le 2nd vivier aurait été sous utilisé faute de candidats. Cette modification et la parution de ce décret ainsi que l'augmentation des flux sont clairement à mettre au crédit du SNUipp-FSU. Elles font suite aux nombreuses interventions de notre organisation.

A noter : de nombreux collègues se sont ému(e)s de la publication de l'arrêté collectif par une autre organisation syndicale.

La publication de données personnelles sans aucune précaution pose effectivement problème.



Nous partageons très volontiers la publication des militant-es de RESF 06 auquel le SNUipp et la FSU sont affiliés

Le Réseau Education Sans Frontières (RESF 06) s'adresse à vous, individuellement et par vos syndicats et organisations pédagogiques. Sans doute connaissez-vous notre action pour faire respecter le droit à une scolarité harmonieuse pour les enfants de sans papiers et de demandeurs d'asile qui attendent, très longtemps et dans des conditions précaires, l'instruction de leur dossier. C'est à l'initiative d'enseignant-es et de parents d'élèves que RESF a vu spontanément le jour.

Beaucoup d'entre vous sont d'ailleurs membres ou sympathisant-es de RESF ou ont déjà fait appel à nous pour aider un élève et sa famille.

Sachant que RESF tient une permanence au 28 rue Dabray, à Nice, le mardi après-midi, de 14h30 à 18 h (permanence qui accueille, conseille, informe.... les familles, les jeunes mais aussi les accompagnants éducatifs, sociaux, médicaux)

LIRE la suite et voir les coordonnées: [ICI](#)

-- A NOTER AUSSI une initiative importante

« Jeunesse exilée, un avenir à construire ensemble »

Rencontre RESF 06 du samedi 9 octobre 2021 - au CLAJ Nice-Cimiez - (dans le respect des précautions sanitaires) -

Voir pour s'inscrire [ICI](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos